



**SAINT-GERVAIS LES BAINS
& SAINT-NICOLAS DE VÉROCE**

50  **ANS**
DE MARIAGE
1973 – 2023

L'arrêté préfectoral du **29 DÉCEMBRE 1973** acte
le regroupement des deux communes.

50^{ÈME} ANNIVERSAIRE CÉLÉBRÉ LES 29 ET 30 DÉCEMBRE 2023



29
DÉCEMBRE
1973

LE
SOMMAIRE



ÉDITO DU MAIRE PAGE 2

50 ANS DE MARIAGE PAGE 3

LE REGROUPEMENT DE 1973 PAGE 5

LES PERSONNALITÉS PAGE 9

LA SCIERIE, LE TARCHET
LE LIEN ENTRE LES DEUX COMMUNES PAGE 10

LES RÉALISATIONS DU MARIAGE PAGE 11

RESTAURATION DU PATRIMOINE | PAGE 11

ENTRETIEN DU PATRIMOINE RELIGIEUX | PAGE 12

PATRIMOINE CULTUREL | PAGE 13

VIE LOCALE | PAGE 14

LA STATION DE SKI | PAGE 16

ÉDITO DU MAIRE

29 DÉCEMBRE 1973 50 ANS DE MARIAGE

SAINT-NICOLAS N'A PAS PERDU SON ÂME

Il ne s'agissait pas d'une fusion absorption : les deux collectivités avaient chacune leurs besoins et leurs raisons dans le choix de créer une nouvelle commune au périmètre des deux.

Les cérémonies du cinquantenaire de l'association entre Saint-Nicolas et Saint-Gervais ont été pensées autour d'un triptyque « **se souvenir, rappeler, apprendre** ».

Il n'est pas question de conquête : l'esprit de la cérémonie qui s'est tenue à Saint-Nicolas le 29 décembre 2023 et à Saint-Gervais le 30 décembre 2023, c'est de partager le chemin accompli ensemble au sein de la nouvelle commune de Saint-Gervais les Bains.

Depuis que je suis maire, nous avons toujours respecté le contrat moral de l'époque avec l'ancienne commune de Saint-Nicolas.

Depuis plus de 20 ans, nous travaillons pour dynamiser le village : l'épicerie, l'école de ski, le nouveau cimetière, le maintien de l'école, la salle communale illustrent notre implication réelle.

Et nous engageons réellement des moyens : la réfection des églises de Saint-Nicolas de Véroce et Saint-Gervais représente 4M€ de travaux pour chacune.

Nous accompagnons Saint-Nicolas avec la même attention que tout autre hameau ou bourg de la commune. L'objectif n'est pas de créer de l'uniformité mais d'**unifier le territoire dans le respect des particularités**.



Jean-Marc PEILLEX,
Maire de Saint-Gervais
et Vice-président
du Conseil départemental
de la Haute-Savoie



50 ANS
DE MARIAGE

29
DÉCEMBRE
1973

RETOUR SUR L'HISTOIRE DE CES 50 ANS DE MARIAGE !

L'arrêté préfectoral du **29 décembre 1973** acte le **regroupement des deux communes de :**

SAINT-GERVAIS-LES-BAINS ET SAINT-NICOLAS DE VÉROCE

S'inscrivant dans la loi de 1971 portée par le gouvernement de Jacques Chablan Delmasse, **l'association entre Saint-Nicolas et Saint-Gervais a fait beaucoup parler localement** avant et après sa réalisation.

Quand certains ont vu cette date comme une fin, d'autres l'ont considérée comme un début, **un élan pour la nouvelle commune de Saint-Gervais.**



*COMMUNE DE SAINT-GERVAIS
(LE BOURG), ANNÉES 1970*

*FONDS JEAN-PAUL GAY,
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS*



*VILLAGE DE SAINT-NICOLAS, ANNÉES 1970
FONDS JEAN-PAUL GAY,
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS*



RENSEIGNEMENTS GENERAUX	C O M M U N E S	
	SAINT GERVAIS	SAINT NICOLAS
- Population municipale totale (1) :	4 258	245
- Nombre de centimes 1972 :	141 260	317 500
- Valeur du centime (1972)	13,1826	0,4703
dont valeur centime patente	7,4900	0,1304
- Budget primitif 1972 :		
- Dépenses Section de fonctionnement	3 699 055	1 817 59
- Dépenses Section d'investissement	1 299 160	89 063
- Service de la dette (montant des annuités à rembourser en 1972 - capital et intérêt - y compris quote-part emprunts syndicaux)	1 053 304	60 665
- Communes dotées d'un plan d'urbanisme	néant	néant
- Travaux : projets inscrits au VIème Plan	voir tableau annexe	subvention envi- sagée
- électrification rurale		5 040

(1) Recensement de 1968 ou recensement complémentaire

RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION DES DEUX COMMUNES 1972

RÉUSSITE

C'était la meilleure des réussites
pour Saint-Nicolas de Véroce que
le rattachement soit fait [...].

On n'aurait pas pu se développer.

André Perret
Saint-Nicolaitain

LE REGROUPEMENT DE 1973



Depuis le milieu des années 60, les communes étaient sollicitées pour favoriser leur regroupement. **Un projet de loi datant de 1967 propose aux communes de s'associer dans des secteurs de coopération opportuns.** Les fusions étaient encouragées et l'organisation des municipalités y étaient modernisées.

Les événements de 1968 reportent le projet de loi, qui sera finalement adopté sous le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas et la présidence de Georges Pompidou en 1971.

Les regroupements volontaires sont encouragés par le préfet et les procédures de fusions font l'objet d'incitations financières dans la loi du 16 juillet 1971.

Les premiers échanges entre les communes de Saint-Gervais et Saint-Nicolas remontent à 1972 et les conseils municipaux débattent de la convention à travers plusieurs délibérations de mai à décembre 1973.

Le 29 décembre 1973, l'arrêté préfectoral acte ce projet et **les deux communes s'associent officiellement le 1^{er} janvier 1974.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D e St-Nicolas de Véroe

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article 24 du Code Municipal)

Le Conseil Municipal se réunit à la Mairie, le Lundi 13 Août 73
à 20 heures 30.

Affiché, le 9 août 1973

ORDRE DU JOUR

Desin ordinaire

Compte Administratif 1972
Fusional des Communes
Permis de construire
Divers

P/ Le Maire et P.c.
le Secrétaire :

Bouffier

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE
DU 13 AOÛT 1973
ARCHIVES MUNICIPALES



REUNION DES CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-GERVAIS
ET DE SAINT-NICOLAS-DE-VEROCE DU LUNDI 16 JUILLET A 20 HEURES.

Présents pour Saint-Gervais: M.M. MARTEL, JACQUET Louis, FUMEX, JACQUET Roger, Mme BLANC, M. BURNET, M. BURNIER, M.M. CHIARRIERE, DEMOLIS, DEPRAZ-DEPLAND, GNEMMI, MURE, PELLOUX, PETIT-JEAN-GENAZ, TUAZ-TORCHON, VIALLET.

Excusés: Mme BERROD, M.M. OUZILLEAU, PELTIER, DOUX,

Absents: M.M. GRANDJACQUES, MILLION, PHILIPPE

Pour SAINT-NICOLAS-DE-VEROCE:

7 Conseillers sont présents + le Secrétaire de Mairie.

En ouvrant la séance, Monsieur MARTEL rappelle à l'Assemblée que cette rencontre des deux Conseils Municipaux, est privée et a pour but, comme pour les précédentes réunions qui se sont déroulées l'an dernier, de mettre au point les modalités d'une fusion entre nos deux Communes.

Suivie à des observations de divers Conseillers, il précise que l'éventualité d'une consultation de la population a été faite mais, que celle ci a peu de chance d'être favorable à la fusion des deux Communes d'une part parceque le courant actuellement dans le Département ne s'y prête pas, et d'autre part, parceque les problèmes motivant la fusion ne sont pas compris de la population.

Par ailleurs, il donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 30 mai 1973, informant les Maires des Communes pour lesquelles un projet de fusion a été établi par la Commission consultative, et dans lequel il a été précisé que le Préfet peut immédiatement prononcer la fusion, mais qu'il suggère que les Conseils Municipaux se rencontrent et mettent au point une convention précisant les modalités essentielles de la fusion.

Le délai étant de deux mois, il convient rapidement d'avoir à un accord. Il ajoute qu'il a rencontré récemment son Collègue de Saint-Nicolas et que plusieurs questions évoquées méritent des explications.

Suivent les différents problèmes soulevés tour à tour par des Conseillers:

1°.- Faut il consulter la population par référendum?

Réponse: Comme il est dit plus haut, la population n'y serait sans doute pas favorable, car il ~~xxxxxxx~~ ignorant les problèmes.

De plus Monsieur le Préfet peut ne pas en tenir compte comme le lui permet la Loi.

Enfin, nous ne possédons que peu de précisions sur cette Loi et surtout sur les conséquences d'une fusion, notamment les conséquences financières qui intéressent les contribuables.

2°.- Problème des remontées mécaniques de Saint-Nicolas-de-Véroce:

RÉUNION DE PRÉPARATION POUR LE PROJET DE FUSION DES DEUX COMMUNES,
LE 16 JUILLET 1973, ENTRE SAINT-NICOLAS
ET SAINT-GERVAIS - ARCHIVES MUNICIPALES

2ème Bureau

Loc/2/JFO/NL

Fusion des communes de ST-GERVAIS-les-BAINS
et ST-NICOLAS-de-VEROCE

Arrêté n°5519-73

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'Honneur,

VU le Code de l'Administration Communale, notamment ses articles 10,57 et 58 ;

VU la loi n° 71-588 du 16 Juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes
et notamment ses articles 3, 7, 8 et 15 ;

VU la circulaire n° 71-364 du 28 Juillet 1971 du Ministre de l'Intérieur portant
application de la loi susvisée ;

VU l'article 1er - 1 de la loi n° 66-491 du 9 Juillet 1966 tendant à faciliter
l'intégration fiscale des communes fusionnées ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1123-72 du 10 Mai 1972 définissant le Plan des Regrou-
pements de Communes du Département de la Haute-Savoie et notamment son article 4
proposant une fusion avec création de commune associée entre les communes de
ST-GERVAIS-les-BAINS et ST-NICOLAS-de-VEROCE ;

VU en date du 14 Mai 1973 la délibération du Conseil Général de la Haute-Savoie
donnant un avis favorable à la fusion des communes de ST-GERVAIS-les-BAINS et
ST-NICOLAS-de-VEROCE ;

VU en date du 29 Août 1973 la délibération du Conseil Municipal de ST-GERVAIS-les-
BAINS acceptant le projet de fusion à condition qu'il s'agisse d'une fusion
simple ;

VU le document annexé récapitulant les principales conditions dans lesquelles le
Conseil Municipal de ST-GERVAIS-les-BAINS souhaite voir s'effectuer la fusion ;

VU en date du 29 Août 1973 la délibération du Conseil Municipal de ST-NICOLAS-de-
VEROCE acceptant le projet de fusion à condition qu'il s'agisse d'une fusion
simple ;

VU le document annexé récapitulant les principales conditions dans lesquelles le
Conseil Municipal de ST-NICOLAS-de-VEROCE souhaite voir s'effectuer la fusion ;

CONSIDERANT que, les Conseils Municipaux de ST-GERVAIS-les-BAINS et ST-NICOLAS-de-
VEROCE n'étant pas parvenus à mettre au point une convention, il y a lieu
cependant de prendre en considération les souhaits exprimés de façon concor-
dante par les deux conseils dans les limites définies par les textes législa-
tifs et réglementaires en vigueur ;

.../...
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 29 DÉCEMBRE 1973
PORTANT SUR LA « FUSION DES COMMUNES »
DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS ET SAINT-NICOLAS DE VÉROCE

Je suis très heureux de saluer avec vous la parution de ce 3ème Bulletin Municipal, et de remercier tous ceux qui ont participé à son élaboration.

Comme ses prédécesseurs, nous vous le présentons sous une forme quelque peu modeste. Il est en effet apparu à la Commission chargée de son élaboration qu'en faisant appel à des maisons d'édition spécialisées, nous serions contraints de solliciter l'appui financier des commerçants locaux par la publicité dont l'impact dans une Revue Municipale reste à démontrer.

1973 aura donc été marquée par le long processus qui a conduit à la fusion des Communes de SAINT-GERVAIS et de SAINT-NICOLAS. Je souhaite à cette occasion aux 245 nouveaux Habitants de SAINT-GERVAIS, la Bienvenue dans la Commune. La décision prise par Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, après accord des deux Conseils Municipaux, a pu paraître impopulaire et contraignante, mais le regroupement ainsi réalisé ne peut qu'être profitable à l'ensemble de la nouvelle Collectivité.

La saison d'hiver achevée aura, je suis certain, été bonne malgré le manque de neige et les incertitudes de la situation économique.

C'est une raison supplémentaire de ne pas relâcher nos efforts et obtenir par des équipements toujours plus complets la satisfaction de la clientèle de SAINT-GERVAIS.

Bon Courage à vous tous.

M. MARTEL.



*ÉDITO DU MAIRE,
MAURICE MARTEL
DU BULLETIN MUNICIPAL
N°3 (1974)*



BRAVO

C'est un vrai miracle,
c'est un joyau, bravo.

*Pierre Gnemmi
Saint-Gervolain*



*VILLAGE DE SAINT-NICOLAS DE VEROCE,
ANNÉES 1960 - FONDS JEAN-PAUL GAY,
MAIRIE DE SAINT-GERVAIS*

LES PERSONNALITÉS

LES ÉLUS DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE

- 1860** - PAGET POUPELLE Jean Louis
- 1861** - ROUX Jean Louis
- 1863** - MOLLARD Joseph
- 1865** - NICOUUD Alexandre
- 1868** - ROUX Nicolas
- 1871** - DEPRAZ DEPLAND François
- 1871** - MARQUET Jean Baptiste
- 1875** - DUQUY NICOUUD Julien
- 1875** - JACQUEMOUD Victor François
- 1878** - DEPRAZ DEPLAND François
- 1881** - JACQUEMOUD Victor François
- 1884** - GRANDJACQUES Alexandre
- 1885** - BOUVET Alexandre
- 1887** - MARQUET Jean Baptiste
- 1889** - DEPRAZ DEPLAND François
- 1892** - ROUX Joseph
- 1896** - PENZ Julien
- 1900** - BOUVET Albert
- 1902** - DUPERTHUY Henri
- 1908** - DEPRAZ DEPLAND Alexis
- 1912** - PAGET POUPELLE Nicolas
- 1913** - PENZ Julien
- 1919** - BOUVET Albert
- 1922** - ROUX Joseph
- 1925** - DEPRAZ DEPLAND Félicien
- 1926** - GRANDJACQUES Michel
- 1945** - DUPERTHUY Marcel
- 1959** - JACQUEMOUD Albert
- 1971** - GUICHARD Claude

Depuis le rattachement de la Savoie à la France, **30 maires se sont succédés** à la tête de la commune de Saint-Nicolas de Véroce.

Claude Guichard fut le dernier maire de Saint-Nicolas de Véroce. Avec son équipe, ils firent le choix du mariage avec la commune de Saint-Gervais dirigée alors par Maurice Martel et son équipe municipale.

LES NOUVEAUX ÉLUS DE SAINT-GERVAIS

LISTE DU CONSEIL MUNICIPAL APRÈS LA FUSION DES DEUX COMMUNES	
MARTEL Maurice, Maire	- Président de la Commission des Finances
BURNIER François 1er Adjoint	- Président de la Commission des Bâtiments
FUREX Auguste 2ème Adjoint	- Président de la Commission de l'Environnement
JACQUET Roger Conseiller Général - Adjoint Spécial - LE PAYET	- Président de la Commission des Affaires Agricoles.
ROUX Pierre Adjoint Spécial- SAINT-NICOLAS	- - -
BERROD Alice	- Présidente de la Commission des Fêtes et du Bulletin Municipal
BLANC Marie	- - -
BURNET Albert	- - -
CHARRIERE Gilbert	- Président de la Commission Scolaire et du Lycée
DEMOLIS Bernard	- - -
DEPRAZ-DEPLAND Michel	- - -
DOUX Marcel	- - -
DUPERTHUY Norbert	- - -
GHESSI Pierre	- Président de la Commission des Sports
GRANDJACQUES Bernard	- Président de la Commission des Eaux et Egoûts
GUICHARD Claude	- - -
JACQUET Louis	- Président de la Commission de l'Urbanisme et du Cimetière
MILLION Raymond	- - -
MURE Albert	- Président de la Commission du Tourisme
OUZILLEAU Yves	- Président de la Commission du Personnel
PELLÉOUX Gérard	- Président de la Commission des Routes
PELTYER Pierre	- Président de la Commission du Thermalisme et du Climatisme
PETTIT-JEAN-GENAZ Clovis	- - -
PHILIPPE Claude	- - -
PIAZ-TORCHON Emilian	- Président de la Commission des Véhicules et du Matériel
VIALLET Louis	- - -

*LISTE DU CONSEIL MUNICIPAL APRÈS
L'ASSOCIATION DES DEUX COMMUNES,
AVEC PIERRE ROUX,
QUI SERA LE PREMIER ADJOINT SPÉCIAL
À SAINT-NICOLAS DE VÉROCE*

LA SCIERIE, LE TARCHET

LE LIEN ENTRE LES DEUX COMMUNES



SCIERIE DU TARCHET, 2020 © CAUE74

Située à la frontière des deux anciennes communes, séparées historiquement par le torrent du Tarchet, **la scierie est aujourd'hui le trait d'union entre les deux communes.**

Elle a été donnée par Madame Huguette Chappot et ses enfants Chrislène, Yannick et Rémi, à la commune de Saint-Gervais les bains, pour **faire perdurer la mémoire** de Michel Chappot, dernier scieur, décédé le 22 mars 2020.

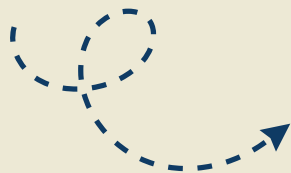
FRATERNITÉ

Aujourd'hui on fait tous partie de la même commune [...], tout le monde vie en bonne fraternité.

Paule Grandjacques
Saint-Nicolataine

LES RÉALISATIONS

DU MARIAGE



RESTAURATION DU PATRIMOINE

L'association des deux communes a pour but de permettre de nouveaux **projets communs et pérennes**, avec des capacités financières plus importantes.

Cela se traduit dans l'**entretien du patrimoine bâti religieux, agricole, dans le maintien des écoles, le développement de la vie locale, culturelle, associative, et sportive** à travers notamment la création d'un grand domaine skiable.

MARIAGE

J'aurais aimé que ce mariage se fasse beaucoup plus tôt, nous avons perdu des années [...].

On aurait fait quoi tout seul ?
Ce n'était pas possible !

Jean-Claude Raddaz
Saint-Nicolatain

ENTRETIEN DU PATRIMOINE RELIGIEUX

SAINT-NICOLAS

- **Agrandissement du cimetière circumpériphérique** de l'église entre 1973 et 1990, puis en 2021.
- **Réfection de la toiture, de l'avant-toit et du clocher de l'église** entre 1998 et 2001.
- **Restauration de l'intérieur de l'église** avec l'architecte Grange Chavanis, avec une aide financière de l'Etat en 2007-2008.
- Coup de foudre sur le circuit électrique de l'église, **réfection intérieure** financée par l'assurance de la commune en 2018.

SAINT-GERVAIS

- **Restauration de l'église** en 2014-2016 via des fonds européens Alcotra, dans le cadre du projet Itineras et de la Fondation du patrimoine.

SENTIER DU BAROQUE

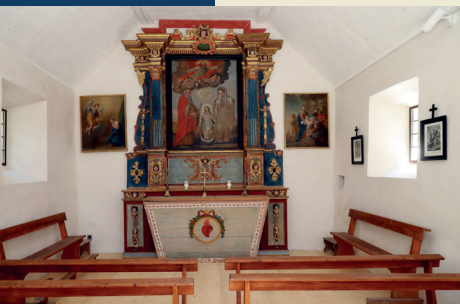
- **Campagne de restauration des chapelles** initiée grâce au reliquat de fonds Itineras, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à la Fondation du Patrimoine et aux dons de particuliers, rénovation de toutes les chapelles de la rive gauche, de Cupelin à Véroce : un cheminement symbole de l'union réussie, inauguré en juin 2022.
- **Travaux de sécurisation et valorisation de la scierie du Tarchet et création d'une passerelle himalayenne** "Henri de la Brosse" facilitant le cheminement du Sentier du baroque.

*ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE DANS LES ANNÉES 1970,
FONDS JEAN-PAUL GAY, MAIRIE DE SAINT-GERVAIS*



*ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE
EN 2023 ©MAXIME AUBRY*

*INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE DU GOLLET,
RESTAURÉE EN 2022 ©PASCAL DELOCHE*



PATRIMOINE CULTUREL

SAINT-NICOLAS

- **Rénovation du presbytère en 2010**, qui deviendra le Musée de Saint-Nicolas puis le Musée d'art Sacré et des colporteurs. Projet de refonte de la scénographie, autour de la valorisation de l'identité locale.
- **Rénovation d'un local abandonné** transformé en bibliothèque associative en 2019.



*MUSÉE D'ART SACRÉ DE SAINT-NICOLAS
DE VÉROCE INAUGURÉ EN 2010*
© MAXIME AUBRY

SAINT-GERVAIS

- **Rénovation de la Maison forte de Hautetour** en 2012 (sur un financement Alcotra avec Courmayeur) et de La Cure en 2022 (dans le cadre d'un projet INTERREG avec Valgrisenche, suite du 1er projet ITINERAS).
- **Refonte de la scénographie de Hautetour.**
- **Travaux sur les façades et la toiture de La Cure** en 2024.
- **Rénovation de la bibliothèque municipale** Fernand Braudel en 2008.



*LA CURE, CENTRE CULTUREL DE SAINT-GERVAIS
INAUGURÉ LE 17 DÉCEMBRE 2022*
© MAIRIE DE SAINT-GERVAIS



*MAISON FORTE DE HAUTETOUR, INAUGURÉE
EN DÉCEMBRE 2012 © MAIRIE DE
SAINT-GERVAIS*

BONNE CHOSE

Ça a été une bonne chose ce rapprochement pour le développement de toute la commune actuelle.

Paule Grandjacques
Saint-Nicolataine



SAINT-NICOLAS

- **Rénovation du bureau de l'office de tourisme.**
- **Maintien de l'école de Saint-Nicolas** grâce à la création d'un regroupement pédagogique avec l'école du Gollet.
- **Aménagement d'une aire de jeux et d'un parking** de 40 places en 2019.
- **Ouverture de l'hôtel 5* L'Armancette** le 9 juillet 2019
- **Maintien des commerces de proximité** : rachat de l'épicerie Le Galta par la commune en 2011, et maintien de la boulangerie désormais située dans l'hôtel L'Armancette.

SAINT-GERVAIS

- **Restauration de l'école Maris Paradis** en 2015 **et de celle du Fayet** en 2022.
- **Réfection de toutes les aires de jeux et du parking du Fayet.**



L'ÉCOLE DU FAYET APRÈS SA RÉNOVATION EN 2022

©BORIS MOLINIER

UN PLUS

Je me satisfais de l'union des deux communes, c'est un plus pour les deux.

François Bochaty
Saint-Gervolain



L'ÉPICERIE DU GALTA, 2020
©MAIRIE DE SAINT-GERVAIS



Photographies des 30 ans de l'association des deux communes de Saint-Gervais-les-Bains et Saint-Nicolas de Véroce, 2003

©MAIRIE DE SAINT-GERVAIS.

50



LA STATION DE SKI

En 1977, le domaine skiable est repris par M. Ferrero, directeur de la Société d'Équipement Touristique de La Clusaz (SETLC), qui crée ensuite, en 1983, la Société d'Équipement du Mont-Joly (SEMJ), qui fusionne en 2017 avec la STBMA, présente sur le territoire depuis les années 2000 et qui modernise le domaine depuis.



CONSTRUCTION DU TÉLÉSIÈGE DU CHEF LIEU
DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE, ANNÉES 1970
FONDS JEAN-PAUL GAY, MAIRIE DE SAINT-GERVAIS



BIEN

C'était une bonne chose, on n'aurait pas pu passer à travers [...]. En général, on se plaint toujours, on ne dit jamais que c'était bien : c'est le caractère de l'humain.

René Grandjacques
Saint-Nicolatain

LE DOMAINE SKIABLE

DOMAINE SKIABLE ÉVASION MONT-BLANC, REGROUPANT LES ANCIENNES STATIONS



©STBMA



LOGO DES REMONTÉES DE SAINT-NICOLAS DE VÉROCE
ARCHIVES MUNICIPALES, SAINT-GERVAIS

EXTRA

C'est devenu un coin
exceptionnel dans le
tourisme alpin.

Pierre Gnemmi
Saint-Gervolain

Le débuts du domaine skiable de Saint-Nicolas de Véroce voit le jour sous l'impulsion de Jean Lainé qui skiait au Mont Joux depuis les années 60. Après plusieurs tentatives pour exploiter le domaine skiable à Saint-Nicolas de Véroce, il installe en 1970 un télésiège, deux remonte-pentes et un fil-neige pour les débutants. À l'été 1971 deux grands remonte-pentes, celui du Gouet et de la Grande Côte sont installés pour renforcer l'offre côté Saint-Nicolas.

C'EST LE MONT JOUX QUI FAIT LE LIEN ENTRE SAINT-GERVAIS ET SAINT NICOLAS DE VÉROCE



TERASSE DU RESTAURANT L'IDÉAL. À L'ARRIÈRE PLAN, L'ARRIVÉE DE LA TÉLÉCABINE ET LE TÉLÉSKI DU FREDDY, ANNÉES 1970, FONDS JEAN-PAUL GAY, MAIRIE DE SAINT-GERVAIS



*LES PENTES DE SAINT-NICOLAS SOUS LA NEIGE
ANNÉES 1960
FONDS JEAN-PAUL GAY, MAIRIE DE SAINT-GERVAIS*

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS

Service Culture et Patrimoine

50 Avenue du Mont d'Arbois
74170 Saint-Gervais-les-Bains
Tél. +33 (0)4 50 47 78 95

■ serviceculturel@saintgervais.com

www.saintgervais.com



CONCEPTION : AVRIL 2024 | MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

CRÉDITS PHOTOS :

©FONDS JEAN-PAUL GAY, ©MAIRIE DE SAINT-GERVAIS, ©ARCHIVES MUNICIPALES, ©BORIS MOLINIER,
©MAXIME AUBRY, ©PASCAL DELOCHE, ©CAUE74, ©STBMA